

Le Barberivain

Bulletin spécial

470, chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec) JOS 1P0 Tél. (450) 371-2504 / Fax. (450) 371-2575 / www.ste-barbe.com

Un nouveau règlement de zonage pour le noyau villageois

Entamée en mai dernier, la démarche de révision du zonage a été menée par le conseil municipal avec la participation d'un comité formé de citoyens et d'entrepreneurs. La firme Rues Principales, spécialiste en planification stratégique, a été mandatée pour nous guider dans ce processus. Cela a permis l'aboutissement d'un plan réfléchi et structuré qui permettra non seulement de répondre aux besoins et aux attentes des Barberivains.es, mais également de faire rayonner, dynamiser et prospérer notre noyau villageois et ses pourtours. N'hésitez pas à consulter le rapport produit par Rues Principales sur le site web de la municipalité : http://www.ste-barbe.com/environnement-et-urbanisme/

Pourquoi revoir le zonage?

- Pour encadrer l'offre commerciale en répondant aux besoins des Barberivains.es;
- Pour développer une mixité entre les commerces du quotidien et ceux de destination;
- Pour favoriser l'intérêt de tous les citoyens envers le noyau villageois;
- Pour favoriser les usages commerciaux du coté nord de la route 132;
- Pour encourager la densification du village afin d'augmenter la demande de commerces de proximité;
- Pour concentrer les usages industriels dans une zone spécifique;

« La vision de développement est une représentation du devenir souhaité de la Municipalité. Elle permet de se doter d'une image globale de ce que la collectivité souhaite être dans les prochaines années. » - page 28 du rapport de Rues Principales.

Ainsi, le conseil municipal est fier de vos présenter en images les modifications de zonage.

Territoire visé par le projet de règlement 2003-05-57

• Route 132 nord: 321 à 433

• Route 132 sud: 420 à 428

• Chemin de l'Église: 406 à 461

Montée du Lac: (lot. 5 310 074) 17 à 63 (lot. 2 843 340)

• Avenue de la Caserne: 34 à 48

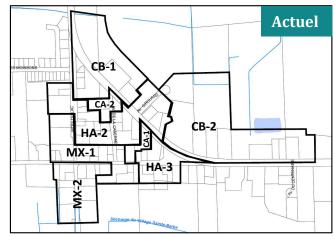
• Avenue Girouard: 1 à 11

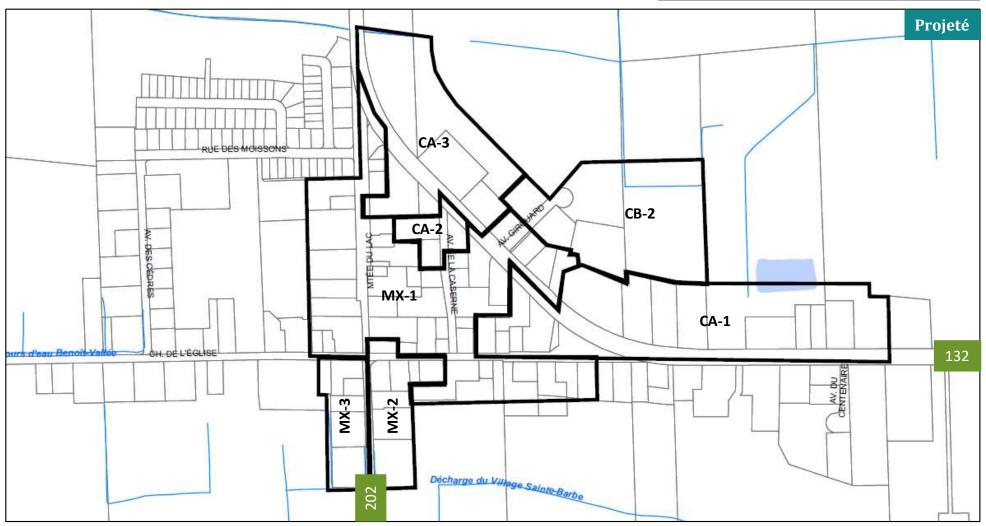


Voici un résumé des modifications proposées:

- HA: Habitation unifamiliale à quadrifamiliale seulement
- MX: Mixité entre résidentiel et commercial de proximité
- CA: Commerces et service de proximité
- CB: Commercial lourd et industriel

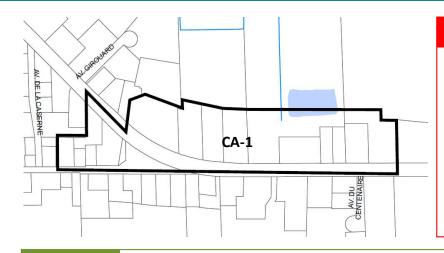
^{*}Les commerces représentés en images sur les prochaines pages ne sont pas des recommandations spécifiques, il s'agit seulement d'exemples pour présenter les types de commerces autorisés ou interdits.





^{*} Le zonage des secteurs non-dentifiés est inchangé.

^{*}Les usages antérieurs à la modification du zonage bénéficient d'un droit acquis.



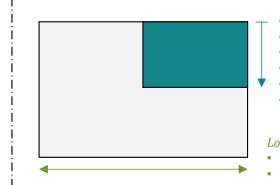
- Tout type d'habitation;
- Discothèque;
- Commerce relié à l'entreposage de matériaux granulaires (C5);
- Commerce de gros (C8);
- Commerce et service lourd (C9);
- Commerce relié à l'érotisme (C10);
- Industrie (I1).





AUTORISÉ

- Propriété commerciale et/ou publique;
- Commerce de détail (C1);
- Service professionnel et personnel (C2);
- Station-service (C3);
- Atelier de métiers (C7), avec restrictions;
- Service de récréation (C11);
- Utilité publique (P3);
- Service public (P4).



Local commercial (C7)

- 1 à 6 locaux maximum;
- 2 étages maximum;
- 25% max. de la superficie du bâtiment;
- Attenant à la façade arrière;
- 50% max. de la façade latérale;
- Entreposage et stationnement de véhicules commerciaux en cour arrière.

Local commercial (excluant C7)

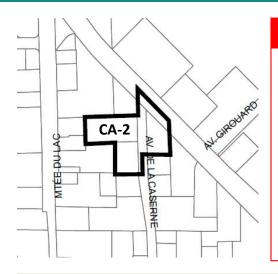
- 1 à 6 locaux maximum;
- 2 étages maximum;
- 100% en façade du bâtiment.











- Tout type d'habitation;
- Bar, brasserie, discothèque;
- Station-service (C3);
- Commerce relié à l'entreposage de matériaux granulaires (C5);
- Commerce de gros (C8);
- Commerce et service lourd (C9);
- Commerce relié à l'érotisme (C10);
- Service de récréation (C11);
- Service public (P4);
- Industrie (I1).







AUTORISÉ

- Propriété commerciale;
- Commerce de détail (C1);
- Service professionnel et personnel (C2);
- Atelier de métiers (C7);
- Utilité publique (P3).

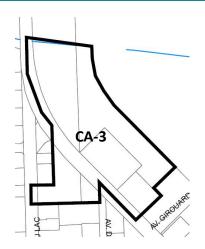
Local commercial

- 1 à 4 locaux maximum;
- 2 étages maximum.









- Tout type d'habitation;
- · Discothèque;
- Commerce relié à l'entreposage de matériaux granulaires (C5);
- Commerce et service lourd (C9);
- Commerce relié à l'érotisme (C10);
- Industrie (I1).





AUTORISÉ

- Propriété commerciale et/ou publique;
- Commerce de détail (C1);
- Service professionnel et personnel (C2);
- Station-service (C3);
- Atelier de métiers (C7);
- Commerce de gros (C8);
- Service de récréation (C11);
- Utilité publique (P3);
- Service public (P4).

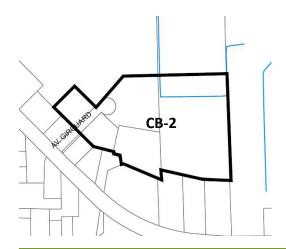
 $Local\ commercial\ et/ou\ public$

- 1 à 6 locaux maximum;
- 2 étages maximum.









- Tout type d'habitation;
- Commerce de détail (C1);
- Service professionnel et personnel (C2);
- Service de récréation (C11);
- Service public (P4).

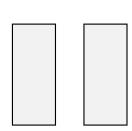






AUTORISÉ

- Propriété commerciale et/ou industrielle;
- Bar, brasserie, discothèque;
- Station-service (C3);
- Commerce relié à l'entreposage de matériaux granulaires (C5);
- Atelier de métiers (C7);
- Commerce de gros (C8);
- Commerce et service lourd (C9);
- Commerce relié à l'érotisme (C10);
- Utilité publique (P3);
- Industrie (I1).



Mini entrepôt

- 1 bâtiment et plus;
- 2 étages maximum.

 $Local\ commercial\ et/ou\ industriel$

- 1 à 4 locaux maximum;
- 2 étages maximum.











- Bar, brasserie, discothèque;
- Station-service (C3);
- Commerce relié à l'entreposage de matériaux granulaires (C5);
- Atelier de métiers (C7);
- Commerce de gros (C8);
- Commerce et service lourd (C9);
- Commerce relié à l'érotisme (C10);
- Service de récréation (C11);
- Service public (P4);
- Industrie (I1).







AUTORISÉ

- Propriété résidentielle;
- Propriété commerciale;
- Propriété mixte (commerciale et résidentielle);
- Commerce de détail (C1);
- Service professionnel et personnel (C2);
- Utilité publique (P3);

Habitation

- 1 à 4 logements;
- · Isolé ou jumelé;
- 2 étages maximum.

Local commercial

- 1 à 4 locaux;
- 2 étages maximum.

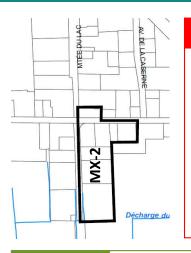
Bâtiment mixte

- Habitation 1 à 4 logements;
- 1 à 4 locaux commerciaux;
- 2 étages maximum.









- Propriété uniquement résidentielle;
- Bar, brasserie, discothèque;
- Commerce relié à l'entreposage de matériaux granulaires (C5);
- Atelier de métiers (C7);
- Commerce de gros (C8);
- Commerce et service lourd (C9);
- Commerce relié à l'érotisme (C10);
- Service public (P4);
- Industrie (I1).







AUTORISÉ

- Propriété commerciale;
- Propriété mixte (commercial et résidentiel), *avec* restrictions;
- Commerce de détail (C1);
- Service professionnel et personnel (C2);
- Station-service (C3);
- Service de récréation (C11);
- Utilité publique (P3).

Local commercial

- 1 à 4 locaux;
- 2 étages maximum.

Bâtiment mixte commercial et résidentiel

• 2 étages maximum;

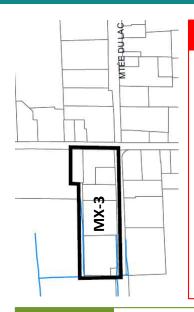


• 1 à 4 locaux occupant 75%min. de la façade et 75%min. de la superficie de plancher du rez-de-chaussée.









- Propriété résidentielle unifamiliale
- Bar, brasserie, discothèque;
- Station-service (C3);
- Commerce relié à l'entreposage de matériaux granulaires (C5);
- Atelier de métiers (C7);
- Commerce de gros (C8);
- Service de récréation (C11);
- Utilité publique (P3);
- Service public (P4);
- Commerce et service lourd (C9);
- Commerce relié à l'érotisme (C10);
- Industrie (I1).





AUTORISÉ

- Propriété résidentielle dense;
- Propriété commerciale;
- Propriété mixte (commerciale et résidentielle);
- Commerce de détail (C1);
- Service professionnel et personnel (C2);
- Utilité publique (P3).

Habitation

- 2 à 6 logements;
- Isolé ou jumelé;
- 2 étages maximum.

Bâtiment mixte commercial et résidentiel

- 1 à 8 locaux;
- 2 à 6 logements;
- 2 étages maximum.

Local commercial

- 1 à 8 locaux;
- 2 étages maximum.







ANNEXE 1 : Tableau détaillé des établissements ou usages autorisés par classe d'usage

Classe d'usage	Établissements ou usages		
C1: Commerce et service de détail	 Animalerie; Antiquaire; Bar, brasserie, discothèque; Café et restaurant; Commerces d'alimentation générale et spécialisée, tels que: Épicerie, boucherie, fruits et légumes, produits de boulangerie, chocolaterie et confiserie, produits laitiers, produits de charcuterie, pâtisserie; Dépanneur; 	 Fleuriste; Galerie d'art; Magasin d'articles de sport, de chaussures et de vêtements; Magasin de boissons alcoolisées; Magasin de meubles et d'électroménagers; Pharmacie; Serrurier. 	
C2 : Service professionnel et personnel	 Banque, Caisse populaire; Buanderie, nettoyeur; Cabinet de services, tels que : médecins, dentistes, comptables, architectes, ingénieurs, avocats, notaires, graphistes, photographes, opticiens, arpenteurs, évaluateurs, traitement informatique, courtiers en immeuble; 	 Centre de formation; Garderie; Imprimerie; Tailleur, cordonnerie; Salon de beauté, bronzage, coiffure. 	
C3 : Centre de distribution au détail de produits pétroliers ou de carburant	Station-service et poste d'essence combiné ou non à un lave-autos et/ou un dépanneur.		
C5: Commerce relié à l'entreposage de matériaux granulaires	- l'entreposage extérieur et le tamisage de matériaux naturels granulaire	l'entreposage extérieur et le tamisage de matériaux naturels granulaires de terre, de sable et de roches.	
C7 : Atelier de métier	 Ébénistes; Électriciens; Entrepreneurs généraux; Menuisiers; 	Paysagistes;Peintres;Plombiers.	
C8: Commerce de gros	 Quincaillerie avec ou sans matériaux de construction; Commerces de détail de grande surface; 	- Commerces et services reliés à l'horticulture.	
C9: Commerce et service lourd	 Commerces et services reliés à l'automobile : Vente, entretien et réparation de véhicules, vente de pièces, les ateliers de peinture et débosselage, les fourrières véhicules moteurs ; Les commerces de vente et de location d'équipement ou de véhicules récréatifs tels qu'autocaravanes, roulottes, tentesroulottes, maisons mobiles motorisées ou non, embarcations nautiques, piscines; 	 Les bureaux de vente et espaces d'exhibitions de maisons mobiles, de maisons préfabriquées; Les commerces de vente et de réparation d'instruments aratoires, vente de machineries lourdes, vente de pièces; Les commerces de location de machineries lourdes, d'outils et d'équipements spécialisés. 	

Classe d'usage	Établissements ou usages	
C10: Commerce relié à l'érotisme	 Bar, brasserie et autres débits de boissons avec spectacle à caractère sexuel ou érotique; Club échangiste; Établissement présentant ou projetant des spectacles à caractère érotique sans débit de boisson; 	 Lave-auto érotique; Vente de détail de produits et d'articles à caractère érotique; Service de divertissement exploitant l'érotisme; Vente de détail de produits et d'articles à caractère érotique.
C11: Service de récréation	 Centre de patinage à roulettes; Golf intérieur; Terrain de golf miniature intérieur ou extérieur; Salle de quilles; Piscine intérieure ou extérieure; Patinoire intérieure ou extérieure; Club de curling; Club de tennis, de squash, de racquetball; Gymnase; 	 Centre de santé, de musculation, de conditionnement physique; Complexe récréatif; École de danse; École de judo, de karaté, de boxe ou autres activités sportives similaires; Salle de billard; Salle de jeux sur internet; Terrain de soccer intérieur ou extérieur.
P3 : Utilité publique	Installation postale communautaire; Utilités publiques reliées au traitement des eaux usées ou à l'approvisionnement de l'eau potable et les réseaux de communications e de télécommunications, d'électricité, de câblodistribution, les gazoducs, les constructions qui y sont directement associées sont autorisées.	
P4: Service public	 Centre de tri des matières recyclables; Écocentre; Entrepôt municipal; Équipements de voirie municipale; Garage municipal; Service de lutte contre incendie. 	
I1: Industrie à degré d'impact faible à important	 Ateliers de fabrication; Encans; Entrepôts, mini-entrepôts, grossistes; Entreprises de camionnage et d'autobus; Entreprises de transformation et de manufactures; 	 Entreprise d'excavation; Entreprises de transport lourd; Services de transport; Fournisseurs d'huile et de gaz.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel au <u>j.montpetit@ste-barbe.com</u> ou par téléphone au 450-371-2504 poste 106.

Vision stratégique 2022-2032

La Municipalité de Sainte-Barbe entame une démarche de planification stratégique afin de se doter d'une vision claire de la direction qu'elle prendra dans les prochaines années, tout en lui permettant d'être davantage proactive dans son développement.

Dans ce contexte, voici des étapes déjà réalisées :

- ✓ Mise en vigueur d'un Règlement de contrôle intérimaire (RCI) en vue de revaloriser le noyau villageois;
- ✓ Rencontre de démarrage animée par Rues Principales avec le conseil municipal et le comité formé de 12 personnes comprenant citoyens et entrepreneurs;
- ✓ Plusieurs ateliers de travail avec Rues Principales, le conseil municipal et le comité;
- ✓ Diffusion d'un sondage comptabilisant 119 participations;
- ✓ Dépôt d'un rapport produit par Rues Principales (octobre 2022) disponible sur le site web de la municipalité;
- ✓ Élaboration d'une vision de développement du noyau villageois, par le conseil municipal, en relation avec le dépôt du rapport;
- ✓ Plusieurs rencontres de préparation d'un projet de règlement avec le conseil municipal et les inspecteurs;
- ✓ Démarrage des procédures règlementaires :
 - ✓ Avis de motion le 6 février 2023;
 - ✓ Adoption d'un premier projet de règlement le 6 février 2023;

Les étapes à venir :

- Consultation publique le 28 février 2023 à 19h au sous-sol de l'hôtel de ville situé au 470, chemin de l'Église;
- Adoption d'un second projet de règlement prévue le 6 mars 2023;
- o Approbation référendaire;
- o Mise en vigueur du règlement prévue le 3 avril 2023;
- Collaboration avec les citoyens et les entrepreneurs pour mener à bien la vision stratégique de développement 2022-2032!





